



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

LETTRE D'INFO N°12 • MARS / AVRIL 2020

A man and a woman are standing in a lush green field. The woman, on the left, is holding a tablet and pointing at the screen. The man, on the right, is looking at the tablet with his hand on his hip. They are both dressed in outdoor clothing. In the background, there are rolling green hills and a few buildings under a clear blue sky.

ACCOMPAGNER
LES AGRICULTEURS
DU TERRITOIRE



ÉDITO

Cette lettre d'information s'attache à vous apporter des éléments d'analyse d'un dispositif foncier agricole que nous souhaitons promouvoir. La rationalisation des pratiques est un souci constant de nos agriculteurs. À ce titre, la recherche de plus de proximité avec les îlots d'exploitation est un enjeu majeur. C'est la raison pour laquelle la communauté de communes s'est engagée dans une démarche de vulgarisation d'un mode opératoire qui, nous l'espérons, portera ses fruits.

Le deuxième volet de cette lettre présente un service à l'adresse de nos aînés qui progressivement est harmonisé et généralisé sur l'ensemble du territoire : le portage de repas à domicile. La fourniture de repas de qualité à tous ceux qui manquent d'autonomie et de mobilité traduit un élan de solidarité intergénérationnelle réconfortant. Nos équipes du pôle social et du Centre Intercommunal d'Action Sociale mettent tout en œuvre pour que ce service réponde à l'attente des bénéficiaires.

L'action communautaire doit se mesurer par l'amélioration des conditions de vie que nous apportons à nos concitoyens. Les deux sujets abordés ici illustrent, je l'espère, la volonté de vos élus de construire « *le vivre ensemble* » sur le territoire.

Bonne lecture.

Jean-Claude DAURAT,
Président de la communauté
de communes Ambert Livradois Forez



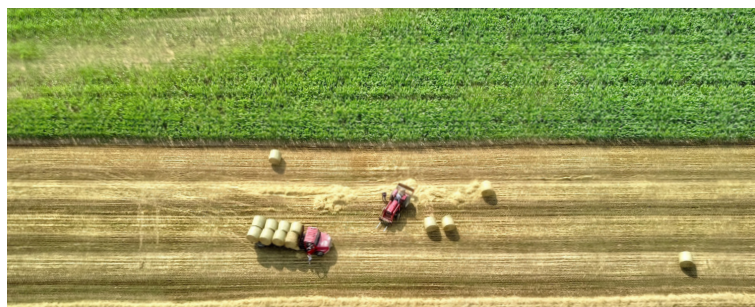
AGRICULTURE : VERS DES ÉCHANGES DE PARCELLES POUR FACILITER LE TRAVAIL DES AGRICULTEURS

Parce que l'agriculture fait partie de l'identité du territoire d'Ambert Livradois Forez, la communauté de communes travaille main dans la main avec le département du Puy-de-Dôme dans le but d'accompagner les agriculteurs du territoire dans la reprise de leur exploitation, mais aussi avec la forte volonté d'améliorer leurs conditions de travail quotidiennes en agissant notamment pour l'amélioration du foncier.



CILITER
LITEURS

Ces derniers mois, à l'occasion de réunions de travail, les agriculteurs d'Ambert Livradois Forez ont interpellé les techniciens de la communauté de communes et du Département sur les difficultés rencontrées quant à la dispersion de leur parcellaire, avec des îlots à exploiter distants parfois jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres. Perte de temps, coût du carburant, usure des machines et des routes, difficultés de surveillance du bétail... autant de problèmes qui complexifient le travail des agriculteurs et qui les amènent aujourd'hui à se pencher sur la question des échanges amiables de parcelles.



Des échanges de parcelles plus souples

Certes, des solutions telles que les aménagements fonciers agricoles (remembrement) peuvent être envisagées sur certains secteurs mais il s'agit de procédures complexes, lourdes à mettre en place et qui demandent beaucoup de temps. Afin de favoriser des dispositifs plus souples et volontaires, la communauté de communes et le Département sont actuellement en train d'identifier les agriculteurs intéressés avant de recenser les souhaits de chacun, pour ensuite cartographier et formaliser les échanges avec des procédures beaucoup moins contraignantes.

Encadrés juridiquement, les échanges peuvent être réalisés entre deux ou plusieurs agriculteurs, qu'ils soient propriétaires ou locataires. « *Nous sommes totalement sur la base du volontariat, il n'y a aucune obligation. Il s'agit de trouver un accord gagnant-gagnant pour chacune des parties. Dans la pratique, des échanges se réalisent déjà à deux ; ici, c'est l'occasion de mettre autour de la table plus d'exploitants et donc de proposer plus de solutions* » précise Marie-Laure LABOURÉ, responsable du service « agriculture et forêt » de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Si l'échange de parcelles permettra donc de faciliter le travail quotidien des agriculteurs et de réaliser des économies, c'est aussi un réel atout pour envisager la reprise d'une exploitation, « *nous offrons ainsi de meilleures conditions pour un futur repreneur* » souligne Marie-Laure LABOURÉ.

Rassurer les propriétaires

Certains freins restent tout de même à lever, comme par exemple des propriétaires de parcelles qui peuvent être méfiants à l'idée de changer de locataire. En effet, l'enjeu est alors de convaincre le propriétaire de louer ses terres à un autre agriculteur, parfois inconnu, mais plus proche. « *L'affect et la confiance jouent beaucoup dans le processus de décision. Un propriétaire qui a l'habitude que ses terres soient exploitées par un fermier peut avoir du mal à accepter qu'une autre personne vienne les entretenir. Notre rôle est donc de lui faire comprendre que c'est en fait une manière très concrète d'aider le locataire qu'il avait choisi initialement que de lui permettre aujourd'hui d'échanger cette parcelle avec un collègue* » explique Marie-Laure LABOURÉ.

Roland PELARDY,
ancien exploitant agricole à Arlanc

« J'ai déjà procédé à des échanges de parcelles il y a une dizaine d'années. Nous étions un noyau de 4 agriculteurs et tout s'est bien passé puisque nous étions tous volontaires, ça arrangeait tout le monde et nous avons réussi à retrouver environ les mêmes superficies de terre. Il a fallu seulement une saison pour que les choses se mettent en place, ça a donc été très rapide ! »

Éric GARDE,
agriculteur à Novacelles

« J'exploite actuellement sur 5 communes, j'essaie donc déjà de faire quelques échanges sur des petites surfaces afin de faciliter mon travail quotidien. Si nous souhaitons que nos exploitations tournent correctement, il faut qu'elles soient bien structurées, c'est la clé ! C'est aussi un véritable plus pour la transmission puisque lorsque les exploitations sont morcelées, c'est très décourageant pour les jeunes repreneurs. Il faut donc inciter les agriculteurs à entrer dans cette démarche en leur montrant des exemples concrets de réussite pour les rassurer. Les agriculteurs n'ont rien à perdre en échangeant leurs parcelles, bien au contraire ! »

Bérangère MADÈRE,
agricultrice à Bertignat

« Je suis installée depuis 8 ans avec mes parents et mon frère en GAEC. Mon père avait déjà procédé à des échanges de parcelles afin d'agrandir l'exploitation et de rassembler les terres autour de celle-ci. Aujourd'hui, selon moi, la démarche entreprise n'offre que des avantages : des économies de temps de travail, de carburant mais aussi des effets bénéfiques sur le moral. Forcément si on gagne en temps de travail, nous avons plus de temps pour faire autre chose, une autre tâche mais aussi un peu plus de temps pour les activités personnelles. Pour ma part, grâce au travail initié par mes parents, nous avons déjà une exploitation bien regroupée mais ce travail m'intéresse quand même car nous avons toujours besoin d'évoluer. Le fait que la communauté de communes et le département du Puy-de-Dôme aient impulsé la démarche est une bonne chose. Ce sont des interlocuteurs neutres et qui sont là pour accompagner les démarches administratives, il faut donc en profiter ! »





ZOOM SUR...

la règlementation des boisements

Renouvelable tous les 10 ans, la règlementation des boisements est un outil d'aménagement du territoire qui a pour but de réaliser un zonage des secteurs où le boisement est libre, interdit ou règlementé. L'enjeu est de définir une meilleure répartition entre les terres agricoles et la forêt.

Sur le territoire d'Ambert Livradois Forez, deux groupes de communes autour de Bertignat et de Marsac-en-Livradois, accompagnés par un bureau d'études, vont travailler prochainement sur la mise à jour de cette règlementation. Agriculteurs, propriétaires forestiers et habitants pourront donner leurs avis sur ces travaux. « *La participation des membres de la Commission d'Aménagement Foncier est primordiale pour construire une règlementation adaptée au territoire. Cette participation doit aboutir à la production d'une règlementation assurant une répartition équilibrée des espaces agricoles, espaces forestiers, espaces naturels et espaces urbanisés, prenant notamment en compte les enjeux environnementaux, paysagers et le cadre de vie. La réflexion doit se faire dans l'intérêt général, les intérêts particuliers seront examinés par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, à la fin de la procédure* » explique Célia PONSON du bureau d'études Réalités.



Contact

Service agriculture et forêt

Marie-Laure LABOURÉ

04 73 95 19 13

marie-laure.laboure@

ambertlivradoisforez.fr

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE SUR LE SECTEUR D'ARLANC / MARSAC-EN-LIVRADOIS, C'EST DESORMAIS POSSIBLE !

Depuis le 3 janvier, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a étendu son service de portage de repas à domicile sur les secteurs d'Arlanc et de Marsac-en-Livradois. Les usagers des communes concernées peuvent désormais prétendre à ce service.

Depuis plusieurs années le portage de repas est bien ancré sur plusieurs secteurs du territoire : Haut Livradois, Pays d'Ambert, Pays d'Olliergues et Livradois porte d'Auvergne. Jusqu'à présent, seul le secteur du Pays d'Arlanc était non desservi alors qu'il y avait une forte demande. C'est désormais chose faite puisque depuis ce début d'année, les habitants des communes d'Arlanc, Beurrières, Chaumont-le-bourg, Doranges, Dore-l'Église, Grandrif, Marsac-en-Livradois, Mayres, Novacelles, Saint-Alyre-d'Arlanc, Saint-Just, Saint-Martin-des-Olmes et Saint-Sauveur-la-Sagne peuvent eux aussi se faire livrer les repas à leur domicile. « En moins d'un mois nous avons eu 25 inscriptions ; ce qui représente précisément 97 repas par semaine » se réjouit Emilie FAYE, responsable du service « solidarité » de la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Il semblerait que les bénéficiaires soient ravis puisqu'ils ont accès à un menu complet, composé d'un potage, d'une entrée, d'une viande, de légumes, de fromage et d'un dessert et tout cela au choix. De plus, « les plats sont préparés à l'hôpital d'Ambert ce qui permet d'avoir des menus adaptés pour les régimes sans sel ou les personnes diabétiques par exemple » précise Emilie FAYE.

Une veille sociale

Si l'objectif premier du service est bel et bien la livraison des repas à domicile, c'est aussi un moyen de rompre l'isolement et de créer du lien social. « Les livreurs font des signalements s'ils se rendent compte que quelque chose ne va pas. C'est rassurant pour les familles puisqu'elles savent que les livreurs passent tous les 2 jours » indique Emilie FAYE. Le service de portage de repas participe ainsi au bien-être de la personne aux côtés de différents partenaires: le CLIC, la MAIA et le service d'aides à domicile.

Pour qui ?

Le service de portage de repas à domicile s'adresse à tous les habitants de 65 ans et plus, les personnes en situation de handicap ou victimes d'une immobilisation temporaire suite à une opération par exemple. La livraison des menus se fait les lundis, mercredis et vendredis de 12h à 18h.

+ d'infos

Service solidarité

Mairie annexe, boulevard Henri IV 63600 AMBERT 04 73 82 07 60
emilie.faye@ambertlivradoisforez.fr - www.ambertlivradoisforez.fr



- **Secteur Ambert** : Ambert, Champétières, La Forie, Job, St-Ferréol-des-Côtes, Thiolières, Valcivières
- **Secteur Haut-Livradois** : Chambon-sur-Dolore, Fayet-Ronaye, Fournols, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Bonnet-le-Chastel, Sainte-Catherine-du-Frais, Saint-Germain-l'Herm, Aix-la-Fayette, Bertignat, Condat-lès-Montboissier, Echandelys, Grandval, Le Monestier, Saint-Amant-Roches, Saint-Eloy-la-Glacière.
- **Secteur Olliergues** : Olliergues, Le Brugeron, Marat, Vertolaye, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Saint-Gervais-sous-Meymont.
- **Secteur Cunlhat** : Cunlhat, La Chapelle-Agnon, Tours-sur-Meymont, Domaize, Ceilloux, Auzelles, Brousse
- **Secteur de Viverols (assuré par le SIVOM de la Vallée de l'Ance)** : Baffie, Eglisolles, La Chaulme, Medeyrolles, Saillant, Saint-Anthème, Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Romain, Sauvessanges, Viverols, Saint-Just.
- **Secteur Arlanc / Marsac-en-Livradois** : Arlanc, Beurrières, Chaumont-le-bourg, Doranges, Dore-l'Église, Grandrif, Marsac-en-Livradois, Mayres, Novacelles,

LE PORTAGE DE REPAS EN CHIFFRES

SECTEUR AMBERT

- 3 tournées
- 143 usagers
- 564 repas par semaine

SECTEUR OLLIERGUES

- 27 usagers
- 158 repas par semaine

SECTEUR HAUT-LIVRADOIS

- 22 usagers
- 91 repas par semaine

SECTEUR ARLANC / MARSAC-EN-LIVRADOIS

- 25 usagers
- 97 repas par semaine

www.ambertlivradoisforez.fr

AMBERT LIVRADOIS FOREZ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

15 avenue du 11 Novembre • 63600 AMBERT • Tél. 04 73 72 71 40 • accueil@ambertlivradoisforez.fr